Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_27-DE

Délibération n°27-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération reconduction de la location de terrain chasse communal loué par M Serge BRIEST

Date de la convocation
Mardi 09 juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11		10

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 16 juin 2026
L'An deux mille vingt-six le 16 juin 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, Clément BRIEST

Etaient représentés :

Etaient absents excusés :
Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance
Monsieur Clément BRIEST

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

2026/27 DÉLIBÉRATION RECONDUCTION DE LA LOCATION DE TERRAIN DE CHASSE COMMUNAL LOUE PAR M Serge BRIEST

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives à la chasse,
- la délibération en date du **[date initiale]** portant location du droit de chasse sur les terrains communaux,
- le bail de location du droit de chasse conclu avec **M Serge BRIEST : Société de chasse e de Roberval**,
- l'échéance prochaine du bail fixée au **01/04/2026**

Considérant :

- que la commune soit propriétaire de terrains sur lesquels elle peut concéder le droit de chasse,

- que le locataire actuel Serge BRIEST donne satisfaction dans la gestion cynégétique et le respect des règles de sécurité et de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_27-DE

- qu'il est dans l'intérêt de la commune de reconduire la location du droit de chasse afin d'assurer une gestion durable du gibier et des espaces naturels,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

1. De reconduire la location du droit de chasse sur les terrains communaux au profit de Sté de chasse de Roberval, pour une durée de 6 ans, à compter du 01/04/2026.

2. De fixer le montant de la redevance annuelle à 400 € (quatre cents euros), révisable chaque année selon les modalités prévues au bail.

3. De dire que les conditions du bail seront modifiées à l'article 1 en ce qui concerne les conditions de la redevance annuelle, à l'article 2 sur les conditions de résiliation qui intègre une possibilité de résiliation à chaque révision du montant de la redevance. Les conditions du bail sont reconduites à l'identique du bail précédent pour les autres articles.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le bail de chasse et ses avenants éventuels.

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 16 juin 2026
Le deuxième adjoint au Maire Christian VAN WETTEREN

